

MENTION DROIT DES LIBERTÉS

MASTER DROIT DE LA SANCTION ET DE L'EXÉCUTION DES PEINES

Responsables pédagogiques : Anne PONSEILLE et Mustapha AFROUKH



PRÉSENTATION

- Le Master Droit des libertés est une formation nouvelle proposée par la Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier.
- Le Master Droit des libertés est un Master pluridisciplinaire de droit public et de droit privé (droit pénal).
- Ce Master propose une approche théorique et pratique des droits fondamentaux. Il propose des enseignements de droit privé et de droit public ainsi que des stages.
- Les étudiants font des stages (facultatifs en 1^{ère} année du Master et obligatoires en 2^{ème} année du Master) dans les structures de leur choix (Juridictions, cabinet d'avocats, établissements pénitentiaires, service pénitentiaire d'insertion et de probation, protection judiciaire de la jeunesse, Police nationale, Gendarmerie, Douanes, associations...) et sont aidés dans la recherche de stages grâce à l'important réseau développé depuis plusieurs années avec les partenaires professionnels.
- Les étudiants découvrent le travail de recherche par la rédaction d'un mémoire (facultatif en 1^{ère} année du Master et obligatoire en 2^{ème} année du Master)
- Ce Master prépare aux différents métiers du droit et aux concours qui comportent tous des épreuves en droit public et en droit privé.



INFORMATIONS ET CONTACTS

Site de la Faculté
droit.edu.umontpellier.fr

- **Responsables pédagogiques**
Madame PONSEILLE
anne.ponseille@umontpellier.fr
Monsieur AFROUKH
mustapha.afroukh@umontpellier.fr
- **Administratrice**
Madame ABBASSI
habiba.abbassi@umontpellier.fr

DÉBOUCHÉS

- Examen d'entrée à l'Ecole de Formation des Avocats,
- Concours de la Magistrature,
- Concours de l'Administration pénitentiaire (Directeur des services pénitentiaires, Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation, Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation)
- Concours de la Protection judiciaire de la jeunesse (Directeur, éducateur),
- Enseignement et recherche (thèse de doctorat) à l'issue du Master 2



MASTER DROIT DE LA SANCTION ET DE L'EXÉCUTION DES PEINES

Responsables pédagogiques : Anne PONSEILLE et Mustapha AFROUKH



SEMESTRE 1

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Droit de la sanction pénale 3C
- › UE Procédure pénale 1 3C
- › UE Système contentieux de la CEDH - 3C

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Criminologie 3C
- › UE Droit constitutionnel comparé - 3C
- › UE Droit international privé- 3C

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langue - 1C

COMPÉTENCES PRÉ PROFESSIONNELLES

- › Compétences numériques - Recherche documentaire approfondie

SEMESTRE 2

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES

- › UE Procédure pénale 2 - 3C
- › UE Pratique du contentieux constitutionnel - 3C
- › UE Citoyenneté, Immigration, Asile - 3C

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES

- › UE Droit pénal de la santé - 2C
- › UE Droit international pénal - 3C
- › UE Droit public du numérique - 3C

COMPÉTENCES PRÉ PROFESSIONNELLES

- › Compétences numériques - Préparation Pix+Droit
- › Stage ou Mémoire

SEMESTRE 3

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Introduction au droit de la sanction - 6C
- › UE Sanctions et personnes vulnérables - 6C
- › UE Histoire de la sanction pénale - 6C

SEMESTRE 4

COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES

- › UE Sanction pénale et contentieux - 6C
- › UE Prononcé et Exécution des peines : théorie et pratique - 6C

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

- › UE Langues - 4C

COMPÉTENCES PRÉ PROFESSIONNELLES

- › UE Mémoire - 12C
- › UE Insertion professionnelle (stage ou contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation) -14C
- Ou**
- › UE Insertion professionnelle - 12C + Engagement étudiant - 2C

MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

1^{ère} ANNÉE

- › Compensation entre les blocs de compétence
- › 1 session d'examen par semestre
- › Pas de redoublement autorisé sauf délibération spéciale de jury

2^{ème} ANNÉE

- › Compensation entre les blocs de compétences
- › 1 session d'examen en fin d'année
- › 1 examen oral ou écrit par UE
- › Pas de redoublement autorisé sauf délibération spéciale du jury